

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

**OBJET :**

CM2022\_061  
Circuit historique  
Subvention programme  
LEADER  
2014 - 2022

***NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote***

**28**

***DATE DE  
L’AFFICHAGE  
de la liste des  
délibérations***

**8 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le premier juillet deux mille vingt-deux.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / JOLY / DELHAYE

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Monsieur HERNANDEZ représenté par Madame RATISKOL  
Monsieur NEVEU représenté par Monsieur JOLY

**ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :**

Madame NICOLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## CIRCUIT HISTORIQUE – SUBVENTION PROGRAMME LEADER 2014-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un circuit de découverte de la ville de SAUJON, s'inscrivant dans le développement touristique communautaire. Le sentier sera jalonné de pupitres complétés par un livret explicatif en distribution à l'office de tourisme.

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de Cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche,

Considérant que l'opération est éligible au programme LEADER 2014 – 2022 porté par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

Considérant que l'opération est susceptible de bénéficier d'un soutien financier du programme LEADER au titre de la Fiche action n°7 « Développer une offre touristique complémentaire à l'offre balnéaire »,

Considérant que le plan prévisionnel de financement est établi de la manière suivante :

	Montant HT(€)	Financement %
Autofinancement Commune	3 291,04	20
FEADER (LEADER)	13 164,14	80
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>16 455,18</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement de l'opération « Circuit historique de Saujon » d'un montant de 16 455,18 € H.T.,
- DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Europe au titre du programme LEADER 2014 – 2022,
- D'AUTORISER le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Pour** : 28  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 7 juillet 2022  
Pour copie conforme  
Le Maire,



P. FERCHAUD

TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211704218 – 20220707-CM2022_061-DE
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 18/07/2022 – Publié le 18/07/2022